

Formation du SALARIÉ DESIGNÉ COMPETENT dit aussi

« RÉFÉRENT SANTÉ – SÉCURITÉ » – Développer les compétences du "**Salarié Compétent**"

Le Code du travail (art. L. 4644-1 et R. 4644-1) fait obligation à l'employeur de désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise (PPRP)

🔗 Tarif

🔗 Programmation

[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60

Article L4644-1

I.-L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues aux articles L. 2315-16 à L. 2315-18.

Article R4644-1

Les personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 4644-1 sont désignées après avis du comité social et économique s'il existe.

Elles disposent du temps nécessaire et des moyens requis pour exercer leurs missions.

Elles ne peuvent subir de discrimination en raison de leurs activités de prévention.

Le salarié compétent en santé-sécurité au travail assiste le chef d'entreprise dans :

L'évaluation des risques professionnels et l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)

La planification et l'organisation des actions de prévention

Le suivi de leur mise en œuvre

La promotion de la santé et sécurité au travail

L'anticipation des risques et des mesures de prévention liés à l'évolution de l'activité, des métiers, du matériel...

Durée : **35H**

Format pédagogique : **Présentiel**

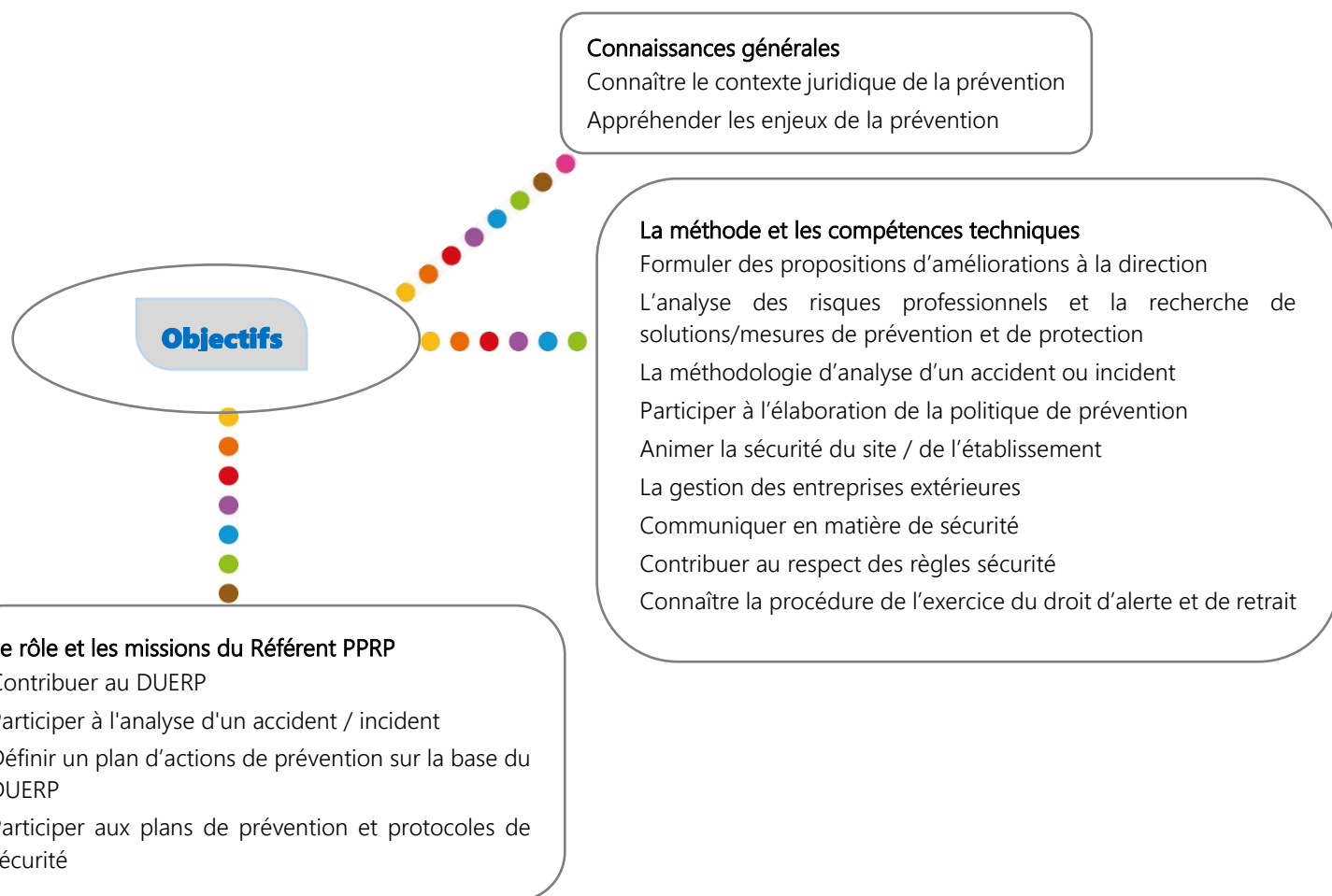
Effectif maximum conseillé : **4/6 personnes**

Public : **Tout salarié ayant accepté la mission de Référent sécurité ou celle d'adjoint au Référent**

Prérequis : **Aucun prérequis spécifique**

Organisation :

- **Première séquence de 3 jours de formation**
- **1 à 2 mois de travail personnel des Salariés compétents sur la mise à jour du DUERP et les missions courantes**
- **Deuxième séquence de 2 jours pour valider le travail effectué et approfondir les problématiques rencontrées.**



Contenu de la formation

Le rôle et les missions du Référent Sécurité

- Rôle
- Missions

Différents enjeux de la santé et sécurité au travail

- Humains
- Juridiques
- Financiers
- Les indicateurs sécurité

Différents acteurs internes et externes, leurs rôles respectifs

- L'inspection du travail
- L'ingénieur CARSAT
- Le CSE
- Le médecin du travail...

Réglementation – contexte juridique en matière de Santé-Sécurité au travail

Le droit d'alerte et de retrait

- Le danger grave et imminent
- La procédure



L'analyse de l'accident, du soin ou du presque accident au travail

- Les facteurs d'accident
- L'enquête
- L'analyse – la recherche des causes
- La mise en place d'un plan d'actions – définition des mesures de prévention et de protection

L'évaluation des risques

- La réglementation
- Le vocabulaire
- Les grandes familles de dangers et de risques
- La démarche d'évaluation des risques
- Le Document Unique DUERP
- Les fiches de postes

La visite du site

L'incendie (discuter en amont de la nécessité de cette partie pour le référent sécurité en fonction de l'organisation de l'établissement)

- L'organisation
- Les consignes de sécurité
- Le plan de formation (lutte contre l'incendie, évacuation)
- SST (Sauveteur Secouriste au Travail)
- La visite de site Incendie
- La présence de zone ATEX

La gestion des Entreprises Extérieures (EE)

- Le plan de prévention
- Le protocole de sécurité

Le management d'une démarche sécurité/les différents outils de prévention

- L'inspection
- Les procédures/consignes
- Les vérifications périodiques

La communication

L'accueil nouveaux embauchés

Pédagogie

Méthode

Formation basée sur l'étude des documents de l'entreprise, d'échanges en amont entre notre Conseiller Technique et le/les référents sécurité concernant les activités de l'entreprise, les risques majeurs, les besoins du/des stagiaires et la visite de site.

Les mises en situations sont concrètes et réalistes et la pédagogie est active et participative.

Outils

Cours PowerPoint avec vidéo-projection, Apports de connaissances et échanges avec le formateur, Visite de site (informer le formateur des EPI nécessaire sur votre site), Exercices, études de cas et de documents, Films pédagogiques INRS selon les activités de l'établissement, Logiciel « La chasse aux risques » selon les activités de l'établissement



Préparation de la formation

Documents à transmettre pour une bonne préparation de la formation

- La fiche de l'entreprise donnée par le médecin du travail
- Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels
- Le plan d'actions de prévention s'il existe (généralement inclus dans le DUERP) ou à défaut un inventaire rapide des dernières améliorations apportées dans l'entreprise en matière d'hygiène et sécurité
- L'analyse des derniers accidents
- Consignes de sécurité, (générales, particulières, SSI...).
- Le plan de prévention et le protocole sécurité

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

Les stagiaires sont évalués par le formateur tout au long de la formation à partir de leur participation aux exercices et différents questionnements, leur implication lors de la visite de site ainsi que leurs propositions d'amélioration des conditions de travail et leurs capacités à détecter les situations dangereuses.

À l'issue de la formation, les stagiaires se verront remettre une attestation de formation et le formateur renseignera le registre de sécurité.

Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap
- ✓ Théorique : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur (Nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir)

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

Informations pratiques

Recyclage : tous les 4 ans

Encadrement : Conseiller Technique spécialiste en prévention des risques professionnels, Ingénieur HSE, IPRP, ...